

Délibération N° 2018-61

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 28 septembre 2018,
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment l'article D714-2 ;
Vu les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le Conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018 ;
Vu l'avis favorable de la CFVU rendu lors de la séance du 14 septembre 2018 ;

Prend la délibération suivante :

OBJET : Approbation des avis de la CFVU du 14 septembre 2018

- I Approbation du rapport d'activité 2017-2018 du SCUIO-IP**
- II Année préparatoire Arabe**
UFR Langues : valorisation de l'année préparatoire arabe et des acquis des étudiant.es. Allègement de la L1 pour une meilleure réussite des étudiant.es.
- III Dispositif CLEFS**
Année préparatoire portée par l'ISPEF. Le dispositif expérimental CLEFS (Créer, Lire, Ecrire, et faire de la Sciences pour l'Université) est un parcours de remédiation mis en place pour les étudiant.es les plus fragiles entrant en L1. Ce dispositif prend en compte les besoins identifiés par les composantes pour favoriser la réussite des tou.tes les étudiant.es.
- IV Convention**
ISPEF/UFR ASSP/Académie de Lyon/Lycée La Martinière/ Ecole Alexis Carrel/Ecole Rockefeller/Ecole de Santé Sociale du Sud-Est/Institut Saint Laurent/ ARFRIPS/RFRIPSNS de Lyon : convention de partenariat pédagogique concernant les D.E. pour les professions de santé et du social conférant le grade de licence.

Le rapport d'activité 2017-2018 du SCUIO-IP, l'année préparatoire Arabe, le dispositif expérimental CLEFS, la convention de partenariat pédagogique ci-dessus sont approuvés conformément aux documents joints en annexe.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Membres en exercice : 30
Quorum : 16
Présents et représentés : 19
Dont :
Pour : 18
Ne prend pas part au vote : 1

Fait à Lyon, le 1^{er} octobre 2018
La Présidente de l'Université Lyon 2
Le Directeur Général des Services

Nathalie DOMPNIER
Vincent FABRE

La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site intranet de l'Université.

Délibération N° 2018-62

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 28 septembre 2018,
sous la présidence de Mme Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment son article L712-3,
- Vu** les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018,
- Vu** l'avis du Comité technique en date du 24 mai 2018 ;

Prend la délibération suivante :

OBJET : Campagne d'emploi 2019 : support d'enseignant.e du second degré

Le Conseil d'administration approuve le support d'enseignant.e du second degré au titre de l'année 2019, conformément au document joint en annexe.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Membres en exercice : 30

Quorum : 16

Présents et représentés : 19

Fait à Lyon, le 1^{er} octobre 2018

La Présidente de l'Université Lyon 2

Pour la Présidente
Le Directeur Général des Services

Vincent FABRE
Nathalie DOMPNIER



La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site intranet de l'Université.

Délibération N° 2018-63

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 28 septembre 2018,
sous la présidence de Mme Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment son article L712-3 ;
- Vu** les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018 ;
- Vu** la délibération 2017-28 du 2 mai 2017 portant réaffectation d'un logement de fonction en logement à vocation sociale sans considération de service ,
- Vu** la délibération 2017-85 du 27 novembre 2017 portant réaffectation d'un logement de fonction en logement à vocation sociale sans considération de service ;
- Vu** la délibération 2017-95 du 15 décembre 2017 fixant les redevances des logements à vocation sociale sans considération de service,
- Vu** la délibération 2018-45 du 16 juillet 2018 portant reconduction d'une concession d'occupation précaire à vocation sociale pour 3 mois, à titre exceptionnel,

Prend la délibération suivante :

OBJET : Prorogation d'une concession d'occupation précaire à vocation sociale sans considération de service

Le Conseil d'administration approuve, dans le cadre de l'action sociale, une nouvelle période de prorogation de la concession d'occupation précaire pour le logement situé 5 avenue Pierre Mendès-France, Bât. B1 – campus PDA, jusqu'au 31/10/2018, dans l'attente de la mise à disposition, au bénéfice de l'agente occupante, d'un logement social par un organisme dédié.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Membres en exercice : 30

Quorum : 16

Présents et représentés : 19

Fait à Lyon, le 1^{er} octobre 2018

La Présidente de l'Université Lyon 2

Pour la Présidente,

Le Directeur Général des Services

Vincent FABRE
Nathalie DOMPNIER



La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site intranet de l'Université.

Délibération N° 2018-64

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 28 septembre 2018,
sous la présidence de Mme Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment son article L712-3 ;
- Vu** les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018,

Prend la délibération suivante :

OBJET : Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 27 avril 2018

Le Conseil d'administration approuve le procès-verbal de la séance du 27 avril 2018.

La présente délibération est approuvée à la majorité.

Membres en exercice : 30

Quorum : 16

Présents et représentés : 19

Dont :

Pour : 18

Ne prend pas part au vote : 1

Fait à Lyon, le 1^{er} octobre 2018

La Présidente de l'Université Lyon 2

Pour la Présidente
Le Directeur Général des Services

Vincent FABRE
Nathalie DOMPNIER



La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site intranet de l'Université.

Acte N° 2018-65

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 28 septembre 2018,
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation,
Vu les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018,

Prend l'acte suivant :

OBJET : Information sur les taux de réussite en Licence – année universitaire 2017-2018

Les membres du Conseil d'administration sont informés des taux de réussite en Licence au titre de l'année universitaire sur la base du document joint en annexe.

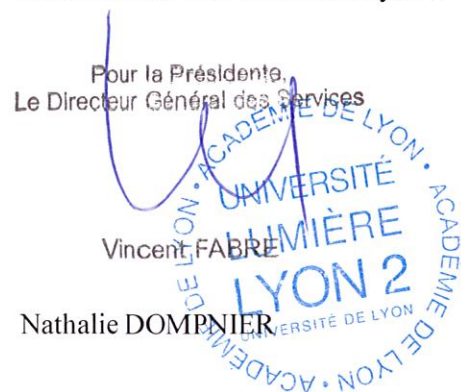
Fait à Lyon, le 1^{er} octobre 2018

La Présidente de l'Université Lyon 2

Pour la Présidente,
Le Directeur Général des Services

Vincent FABRE

Nathalie DOMPNIER



Le présent acte sera publié au recueil des délibérations et sur le site intranet de l'Université

Délibération N° 2018-66

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 28 septembre 2018,
sous la présidence de Mme Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment son article L712-3 ;
Vu les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, notamment l'article 38 ;

Prend la délibération suivante :

OBJET : Avis sur la nomination du Vice-président en charge des personnels et des conditions de travail.

Les administrateurs émettent un avis favorable sur la nomination à compter du 01/10/2018 de M. Willy BEAUVALLET, Maître de Conférences, en qualité de Vice-président en charge des personnels et des conditions de travail.

La lettre de mission qui fixera ses attributions sera communiquée ultérieurement.

Membres en exercice : 30
Quorum : 16
Présents et représentés : 20
Dont :
Pour : 19
Abstentions : 1

Fait à Lyon, le 1^{er} octobre 2018

La Présidente de l'Université Lyon 2

Pour la Présidente,

Le Directeur Général des Services

Vincent FABRE

Nathalie DOMPNIER

La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site intranet de l'Université.

Acte N° 2018-67

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 28 septembre 2018,
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment son article L712-3,
- Vu** les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, notamment l'article 38 ;
- Vu** L'arrêté 2018-06 en date du 11 janvier 2018 portant nomination de Mme HALARY en qualité de chargée de mission aux Masters MEEF au titre de l'année universitaire 2017-2018 ;
- Vu** l'arrêté 2018-124 en date du 13 septembre 2018 portant reconduction de Mme HALARY dans ses fonctions de chargée de mission à compter du 1^{er} septembre 2018,

Prend l'acte suivant :

OBJET : Information sur la reconduction d'une chargée de mission

Les administrateur/trices sont tenu.es informé.es de la reconduction de Madame Marie-Pascale HALARY dans ses fonctions de chargée de mission aux Masters MEEF, conformément aux documents joints en annexe.

Fait à Lyon, le 1^{er} octobre 2018

La Présidente de l'Université Lyon 2


Nathalie DOMPNIER
Présidente



UNIVERSITÉ
LUMIÈRE
LYON 2
UNIVERSITÉ DE LYON
ACADÉMIE DE LYON •

La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site intranet de l'Université.

Délibération N° 2018-68

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 28 septembre 2018,
sous la présidence de Mme Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment ses articles L712-3 et L954-3;
- Vu** les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018,
- Vu** la délibération 2017-19 en date du 13 mars 2017 portant approbation de la mise en œuvre des contrats dits LRU au sein de l'Université Lyon 2 ;
- Vu** la délibération 2017-50 en date du 6 juin 2017 fixant le régime juridique et les modalités de gestion des contrats dits LRU,

Prend la délibération suivante :

OBJET : Modification des modalités de recours aux contrats dit LRU

Le Conseil d'administration approuve la modification des modalités de recours aux contrats dits LRU, conformément au document joint en annexe.

La présente délibération, qui abroge les deux délibérations susvisées, est approuvée à la majorité.

Membres en exercice : 30
Quorum : 16
Présents et représentés : 21
Dont :
Pour : 18
Contre : 3

Fait à Lyon, le 1^{er} octobre 2018

La Présidente de l'Université Lyon 2
Le Directeur Général des Services

Vincent FABRE

Nathalie DOMPNIER



La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site intranet de l'Université.

Délibération N° 2018-69

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 28 septembre 2018,
sous la présidence de Mme Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment son article L712-3
Vu les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018,

Prend la délibération suivante :

OBJET : Adoption de la politique de recouvrement de l'Université

Le Conseil d'administration approuve la politique de recouvrement de l'Université, conformément au document joint en annexe.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Membres en exercice : 30
Quorum : 16
Présents et représentés : 21
Dont :
Pour : 20
Abstention : 1

Fait à Lyon, le 1^{er} octobre 2018

La Présidente de l'Université Lyon 2

Pour la Présidente
Le Directeur Général des Services
Nathalie DOMPNIER
Vincent FABRE



La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site intranet de l'Université.

Délibération N° 2018-70

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 28 septembre 2018,
sous la présidence de Mme Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment son article L712-3 ;
- Vu** la convention portant création, organisation et fonctionnement de la bibliothèque inter-établissements Diderot de Lyon, et notamment son article 8 ;
- Vu** les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018 ;
- Vu** la délibération 2013-112 en date du 28 octobre 2013 portant désignation des représentants des enseignants-chercheurs, enseignants et usagers de l'université Lyon 2 au Conseil documentaire de la BIE Diderot ;

Prend la délibération suivante :

OBJET : Approbation de la désignation des représentants des enseignants-chercheurs et enseignants au sein du Conseil documentaire de la BIE Diderot.

Article 1 : les membres des collèges A et B du Conseil d'administration approuvent la désignation des représentants des enseignants-chercheurs et enseignants au sein du Conseil documentaire de la B.I.E. Diderot :

Madame Michèle CLEMENT
Monsieur Vincent RENNER
Monsieur Pierre VERNUS

Membres en exercice des collèges A et B : 14
Présents et représentés des collèges A et B : 11

La présente délibération est approuvée à l'unanimité des membres des collèges A et B.

Article 2 : La désignation des représentants des usagers du Conseil d'administration est reportée au prochain Conseil d'administration, afin de permettre aux élu.es étudiant.es de proposer des candidatures

Fait à Lyon, le 1^{er} octobre 2018
La Présidente de l'Université Lyon 2

Vincent FABRE
Nathalie DOMPNIER



La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site intranet de l'Université.

Acte N° 2018-71

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 28 septembre 2018,
sous la présidence de Mme Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment son article L712-3 ;
- Vu** les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018 ;
- Vu** Les statuts du SCD approuvés par le Conseil d'administration en sa séance du 8 mars 2013 ;
- Vu** le Règlement intérieur du SCD adopté le 8 mars 2013, modifié le 11 avril 2014 ;
- Vu** la délibération 2016-51 du 30 mai 2016 portant désignation des représentants des enseignants-chercheurs, enseignants et usagers au sein du conseil documentaire ;
- Vu** la délibération 2017-52 du 6 juin 2017 portant désignation des représentants des enseignants-chercheurs, enseignants et usagers au sein du conseil documentaire,

Prend l'acte suivant :

OBJET : Approbation de la désignation des représentant.es étudiant.es au sein du Conseil documentaire du SCD.

La désignation des représentant.es étudiant.es est reportée au prochain Conseil d'administration, afin de permettre aux élu.es étudiant.es de proposer des candidatures

Fait à Lyon, le 1^{er} octobre 2018

La Présidente de l'Université Lyon 2
Le Directeur Général des Services

Vincent FABRE
Nathalie DOMPNIER



Le présent acte sera publié au recueil des délibérations et sur le site intranet de l'Université.

Délibération N° 2018-72

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 28 septembre 2018,
sous la présidence de Mme Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment son article L712-3 ;
Vu les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018 ;
Vu la délibération n°2017-59 du 10 juillet 2017 portant délégation de pouvoir accordée par le Conseil d'administration à la Présidente,

Prend la délibération suivante :

OBJET : Approbation de conventions

Le Conseil d'administration approuve les conventions désignées ci-dessous et jointes en annexe à la présente délibération :

- 1/ Convention de reversement des crédits et financement de contrats doctoraux des élèves normaliens inscrits à Lyon 2 pour un montant de +81 816 € sur une période de 36 mois ;
- 2/ Accord de consortium ANR « VODACOM » en réponse à l'appel à projet « Générique 2016 PRC » ;
- 3/ Contrat de collaboration de recherche CIFRE dont l'impact financier est de 15 000 € HT ;
- 4/ Avenant à la convention de partenariat licence universitaire professionnelle MAEP 2017-2018 dont l'impact financier est de +34543.47 € ;
- 5/ Erasmus + Convention de subvention 2018 pour projet de mobilité internationale de crédits. Subvention maximale de 567 641 € ;
- 6/ Convention attributive de subvention de la Région Auvergne Rhône Alpes pour un montant de +173889 € ;
- 7/ Convention attributive de subvention de la Région Auvergne Rhône Alpes relative aux DAEU A pour un montant de +54 000 €.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Membres en exercice : 30
Quorum : 16
Présents et représentés : 21

Fait à Lyon, le 1^{er} octobre 2018

La Présidente de l'Université Lyon 2
Pour la Présidente,
Le Directeur Général des Services

Vincent FABRE
Nathalie DOMPNIER



La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site intranet de l'Université.

Délibération N° 2018-73

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 28 septembre 2018,
sous la présidence de Mme Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment ses articles L712-2 et L712-3 ;
Vu le décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
Vu les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018,

Prend la délibération suivante :

OBJET : Approbation du lancement de consultation et de la signature de marchés publics

Le Conseil d'administration approuve le lancement et la signature des marchés publics ci-dessous dont les descriptifs sont joints en annexe :

- L'adhésion à l'offre UGAP pour le marché public « déplacements professionnels »,
- Le lancement et la signature du marché public « Prestations de gardiennage, surveillance et sécurité incendie pour les locaux de l'université Lumière Lyon 2 (lot 2) »,
- Le lancement et la signature du marché public « gestion des déchets et des prestations afférentes ».

Membres en exercice : 30

Quorum : 16

Présents et représentés : 21

Les marchés « déplacements professionnels » et « gestion des déchets et des prestations afférentes » sont approuvés à l'unanimité par 21 voix pour.

Le marché « Prestations de gardiennage, surveillance et sécurité incendie pour les locaux de l'Université Lumière Lyon 2 (lot 2) » est approuvé à la majorité par 20 voix pour et 1 voix contre.

Fait à Lyon, le 1^{er} octobre 2018

La Présidente de l'Université Lyon 2
Pour la Présidente,
Le Directeur Général des Services


Nathalie DOMPNIER



La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site intranet de l'Université.

Délibération N° 2018-74

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 28 septembre 2018,
sous la présidence de Mme Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment son article L712-3
- Vu** les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018,

Prend la délibération suivante :

OBJET : Vote sur la stratégie de transition énergétique et écologique au sein de la COMUE

Le Conseil d'administration approuve la stratégie de transition énergétique et écologique au sein de la COMUE, conformément aux documents joints en annexe.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Membres en exercice : 30
Quorum : 16
Présents et représentés : 19

Fait à Lyon, le 1^{er} octobre 2018

La Présidente de l'Université Lyon 2

Pour la Présidente,
Le Directeur Général des Services

Vincent FABRE
Nathalie DOMPNIER



La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site intranet de l'Université.

Acte N° 2018-75

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 28 septembre 2018,
sous la présidence de Mme Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment son article L712-3
- Vu** les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018,
- Vu** les statuts du Service commun de formation continue adoptés le 27 juin 2014,
- Vu** la présentation en séance de l'état des lieux et des perspectives de la formation tout au long de la vie par le Vice-président délégué à la formation continue et à l'alternance,

Prend l'acte suivant :

OBJET : Formation tout au long de la vie : état des lieux et perspectives

Le Conseil d'administration est tenu informé de la réalisation au cours de l'année 2018 d'un audit de l'activité de la formation tout au long de la vie, par un cabinet externe et des axes de réflexion et d'action portés par l'équipe présidentielle en résultant, conformément au document joint en annexe.

Fait à Lyon, le 1^{er} octobre 2018

La Présidente de l'Université Lyon 2

Pour la Présidente,
Le Directeur Général des Services

Vincent FABRE
Nathalie DOMPNIER



Le présent acte sera publié au recueil des délibérations et sur le site intranet de l'Université.